

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15275**

Intitulé

Expert en protection des entreprises et en intelligence économique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Au sein d'une entreprise, d'une entité publique, parapublique ou privée, l'expert en protection des entreprises et en intelligence économique est un acteur de la stratégie d'entreprise. A ce titre, il est en général placé auprès de la direction. Il assure :

- en amont du risque, la mise en place d'une politique de prévention efficace, adaptée et conforme aux obligations légales et aux besoins de la structure ;

- de manière permanente, la conception et l'animation d'un dispositif visant à détecter les prémices de tout risque ou menace susceptible d'affecter l'entreprise et propose les parades correspondantes ;

- lorsque l'entreprise est confrontée au risque, la gestion de la crise et/ou la mise en œuvre du plan de continuité d'activité qu'il a en charge de concevoir et de coordonner.

Il occupe également sur l'ensemble de ces domaines une fonction de conseil auprès de la direction de la structure et agit en transverse.

Pour l'expert en protection des entreprises et en intelligence économique, les capacités attestées renvoient à la conduite de projets et à la conduite opérationnelle :

La conduite de projet

Il définit et met en place une politique de prévention du risque :

- Réalise les études de sécurité : évaluation de l'exposition aux risques, décèlement des failles de sécurité et formulation des préconisations ; conception du document unique et du plan de prévention des risques.

- Conseille la direction et anime un réseau visant à ancrer la politique de prévention dans les pratiques d'entreprise.

Il conçoit et anime un dispositif de veille permettant de détecter les menaces (et opportunités) susceptibles d'impacter l'entreprise et propose les solutions adaptées :

- Détermine les besoins.

- Organise et anime le dispositif de collecte.

- Analyse l'information et gère les alertes.

- Formule les préconisations.

La conduite opérationnelle

Il gère les situations de crises (pilotage visant à en limiter les conséquences et la durée) :

- Organise la continuité d'activité.

- Identifie les situations de crise ou de pré-crise (anticipation).

- Met en place et anime la cellule de gestion de crise ; prépare et conduit les relations avec les correspondants externes (médias, institutionnels, assistants...).

- Conseille la direction générale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'expert en protection des entreprises et en intelligence économique exerce au sein de grandes entreprises ou de groupes d'entreprises.

Il peut également exercer au profit de PME et de TPE au titre de consultant indépendant.

Les fonctions correspondant au titre peuvent également s'exercer dans le cadre de structures publiques, para-publiques ou au sein d'organisations.

- Directeur sécurité.

- Directeur sécurité - sûreté.

- Directeur ou responsable de la gestion des risques.

- Chargé de mission protection des entreprises et/ou intelligence économique.

- Conseil en protection des entreprises et en intelligence économique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

K2502 : Management de sécurité privée

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation suivi dans le secteur privé, public ou associatif, les conditions d'octroi de la certification, définies par voie de règlement, prévoient l'évaluation en quatre modules. Trois d'ordre pratique en lien direct avec les compétences à maîtriser dans le cadre des fonctions susceptibles d'être occupées. La dernière est d'ordre théorique.

Modules pratiques :

- Module 1 : Exercice pratique de mise en situation réelle consistant en un diagnostic de sécurité et de sûreté d'un site commercial, industriel ou de service donnant lieu à un rapport d'analyse et de préconisation, restitué devant un ou plusieurs représentants du site visité. Réalisé au cours du second trimestre de formation.

- Module 2 : Exercice pratique de mise en situation reconstituée visant à la gestion d'une crise impactant une entreprise ou un service. Réalisé au cours du dernier trimestre de formation.

- Module 3 : Exercice pratique de mise en situation reconstituée de cabinet de conseil. Travail en groupe de veille et d'analyse sur une période de 8 mois. Restitution individuelle devant un collège d'experts.

Module théorique

- Module 4 : Elaboration d'une fiche d'analyse sur un thème d'actualité en lien avec la protection des entreprises et l'intelligence économique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- Directeur de l'INHESJ ou l'un de ses adjoints, - Chefs des départements, - Chef du pôle formation, de son adjoint, chef du pôle affaires européennes et internationales ou leurs représentants, - Deux auditeurs des sessions nationales précédentes, - Deux personnalités qualifiées, extérieures à l'institut, désignées par le directeur de l'INHESJ.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		- Directeur de l'INHESJ ou son représentant, - Chef du département sécurité économique ou son représentant, - Un conférencier intervenant dans le cycle de formation, extérieur à l'INHESJ, - Un directeur sécurité - sûreté d'une grande entreprise, d'un établissement public ou d'une administration, - Un chef d'entreprise intéressé aux questions de sécurité, de sûreté et d'intelligence économique, - Un représentant cadre A du ministère de l'Intérieur exerçant dans le domaine de la sécurité économique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en protection des entreprises et en intelligence économique" avec effet au 16 juin 2008 jusqu'au 22 août 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert en protection des entreprises et en intelligence économique" avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 17 avril 2023.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Environ 30 titulaires de la certification par an.

Autres sources d'information :

securite-economique@inhesj.fr

[Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole Militaire

1 Place Joffre - Case 39 - 75700 PARIS CEDEX 07 SP

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

L'accès après un parcours de formation s'effectue dans le cadre de l'inscription à la session nationale spécialisée "Protection des entreprises et intelligence économique" de l'INHESJ en qualité d'auditeur-stagiaire conformément au règlement portant modalités de recrutement et statut de l'auditeur des sessions nationales de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice du 12 mai 2010, pris pour l'application du décret n° 2009-1321 du 28/10/2009 relatif à l'INHESJ.